



SARL ANBRY CONSULTING
46 AV ARDOUIN
94420 LE PLESSIS TREVISE FR

SALARIE

MME PAVRIANOU KARINE
26 RUE DES PINSONS
95610 ERAGNY SUR OISE

Tél : 0682912241

Email : KARINE.PAVRIANOU@AXA.FR

Portefeuille : 0409902585

Vos références :

Contrat n° 10842289004

Client n° 0743995377

AXA France IARD, atteste que :

**SARL ANBRY CONSULTING
46 AV ARDOUIN
94420 LE PLESSIS TREVISE**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10842289004** ayant pris effet le **01/06/202**, la garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant en raison des dommages causés au tiers du fait de l'exercice de l'activité suivante :

1) Services informatiques

- Conseil en systèmes d'information & intégration.
- Formation de personnel (informatique).
- Création de sites Internet avec ou sans gestion de site de communication («Chat room») ou forum interactif.
- Services et conseils en informatique (Audit, assistance, et conseil en organisation, en gestion informatique).
- Assistance technique simple en Régie.

2) Software

- Fabrication, édition, vente de logiciels et installation de programmes informatiques, y compris en matière de téléphonie mobile.
- Vente de progiciels et d'applicatifs y-compris le conseil à la vente que la prestation soit exécutée en régie ou au forfait.

3) Traitement de données

- Traitement ponctuel de données confiées (TMA comprise).
- Hébergement d'application ou de site dont archivage/sauvegarde pour le compte de tiers, exclusivement donné en sous-traitance (Hébergement direct toléré à concurrence de 20 % du CA global de l'entreprise).

4) Hardware

- Vente, location/vente, installation et entretien de matériel informatique.
- Maintenance et assistance technique.
- **Gérance de parc informatique** (ou infogérance d'infrastructure).

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Montant des garanties

Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Nature des garanties	Limite des garanties
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
Autres garanties	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) [article 3.1 des conditions générales]	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières) dont Dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle	200 000 € par année d'assurance si le chiffre d'affaires* est inférieur ou égal à 500 000 € , 500 000 € si le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € jusqu'à 2 000 000 €
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières), y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés	150 000 € par sinistre
Dommages résultant d'une atteinte logique (tous dommages confondus) (selon extension aux conditions particulières) dont Frais de reconstitution de documents et médias confiés	100 000 € par année d'assurance
Frais de remplacement du chargé de projet client (selon extension aux conditions particulières)	50 000 € pour l'ensemble des arrêts de travail et par année d'assurance
dont Frais liés au surcoût salarial	25 000 € par chargé de projet client et par année d'assurance
Responsabilité environnementale	35 000 € par année d'assurance

*On entend par chiffre d'affaires celui déclaré à la souscription

La présente attestation est valable pour la période du **01/06/2023** au **01/06/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 16 juin 2023

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance